

An offshore oil rig is shown against a clear sky. A tall flare stack on the right side of the rig is actively burning, with a bright orange flame and a plume of dark smoke rising into the air. The rig's complex steel structure, including walkways and support beams, is visible. In the foreground, the dark blue sea is visible, and a large blue supply vessel is positioned near the rig's base. The overall scene is captured in a cinematic style, likely during the 'blue hour' of dawn or dusk.

LES BOMBES

CLIMATIQUES

DE TOTAL ENERGIES

LA FORÊT DERRIÈRE

L'ARBRE EACOP

OCTOBRE 2023

GREENPEACE

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

Rapport publié en octobre 2023

Greenpeace France

13 rue d'Enghien 75010 Paris

[Greenpeace.fr](https://www.greenpeace.fr)

Si vous avez des informations relatives à ce sujet, vous pouvez nous contacter à l'adresse investigation@greenpeace.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme sécurisée, vous pouvez vous connecter sur le site Greenleaks.

Copyright et propriété intellectuelle

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de tout ou partie des contenus, des résultats et/ou informations issus des documents publiés ou mis à disposition par Greenpeace sans autorisation préalable de Greenpeace est interdite. Notamment, aucune reprise et/ou utilisation et/ou diffusion ne peut être réalisée à des fins d'exploitation commerciale et/ou de promotion et/ou de publicité sans l'accord préalable et écrit de Greenpeace. Toutefois, Greenpeace autorise la reprise et/ou l'utilisation et/ou la diffusion des contenus, des résultats et/ou informations issus des documents publiés ou mis à disposition par Greenpeace sous réserve de la mention exacte de la source et uniquement à des fins universitaires, éducatives ou dans un cadre strictement non lucratif et de défense de l'intérêt général, et ce à condition que Lesdites utilisations ne contreviennent pas aux valeurs promues par Greenpeace.

Il est à cet égard rappelé que Greenpeace est un réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix, s'appuyant sur un mouvement de citoyennes et citoyens engagés pour construire un monde durable et équitable.

Toute utilisation de l'image de Greenpeace et/ou de ses contenus et/ou documents diffusés par Greenpeace est interdite, et notamment toute utilisation et/ou tentative d'utilisation de l'image de Greenpeace et/ou de sa dénomination et/ou de ses logos et/ou de ses travaux, contenus et documents visant à ou étant susceptible de laisser penser à un lien, un soutien, un parrainage, une publicité, une approbation, un agrément de Greenpeace (notamment d'un produit, d'une personne, d'une entreprise, d'un parti politique, d'un·e candidat·e à une élection) sans son autorisation préalable expresse est prohibée.

Toutes utilisations à des fins commerciales, ou à des fins autres que celles répondant aux objectifs de Greenpeace, du nom et/ou de la notoriété de Greenpeace constituent en outre des actes fautifs.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
1. TOTALENERGIES : SES PROJETS QUI VONT FAIRE EXPLOSER LE CLIMAT	8
Les données sur les projets d'extraction d'énergies fossiles en version simplifiée	9
a. Implication de TotalEnergies dans des projets fossiles super-émetteurs	10
Les 33 projets fossiles super-émetteurs auxquels TotalEnergies participe	10
Une catastrophe pour le climat et une menace pour la biodiversité	14
b. La poursuite de la logique d'expansion fossile de TotalEnergies	16
Derrière tous ces chiffres, des luttes contre les projets climaticides	17
2. TOTALENERGIES : DES PROJETS À RISQUES MULTIPLES	19
a. Où sont situés les projets fossiles super-émetteurs de TotalEnergies ?	19
b. Où TotalEnergies a-t-elle acquis des licences fossiles depuis 2015 ?	24
CONCLUSION	28
MÉTHODOLOGIE	30
NOTES	38

Face à l'absence de transparence des entreprises les plus contributrices au changement climatique sur leur réelle stratégie d'expansion fossile, de plus en plus d'études de chercheurs ou d'associations sont publiées pour tenter de contribuer à faire la lumière sur la réalité du nombre et de l'impact des projets pétro-gaziers en cours ou à venir.

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche. Il s'agit d'une contribution au débat d'intérêt général sur l'enjeu de l'expansion fossile grâce à une étude des "bombes climatiques", ces projets de l'industrie fossile qui mettent en péril l'objectif de l'Accord de Paris. Dans ce rapport, qui se concentre sur la major française TotalEnergies, on entend par "bombes climatiques" : les projets d'énergies fossiles actuels qui pourraient être responsables chacun de l'émission de plus d'un milliard de tonnes de CO₂e si leurs réserves étaient effectivement exploitées ; ainsi que les projets dans lesquels de nouvelles licences d'exploration fossile ont été acquises depuis 2015, date de l'adoption de l'Accord de Paris.

Pour réaliser ce travail, des calculs estimatifs ont été réalisés pour évaluer les émissions que sont susceptibles d'entraîner les méga-projets dans lesquels TotalEnergies est impliquée. En apportant une lecture complémentaire, sans prétendre à une vérité absolue de calculs qui reposent par principe sur des estimations, Greenpeace France entend participer à la prise de conscience publique, et à la révélation de l'ampleur du défi à l'heure de l'urgence climatique. En particulier, Greenpeace France propose un éclairage sur la stratégie de TotalEnergies, grâce à des ordres de grandeurs qui permettent d'évaluer son impact social et environnemental.

Ce travail a été réalisé sur la base des informations et données accessibles, dont la plupart sont fournies par les entreprises d'énergies fossiles elles-mêmes. Les sources et la méthodologie sont présentées de manière transparente dans une partie dédiée à la fin du rapport.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, TotalEnergies affiche officiellement son intention de devenir “la major de l'énergie responsable”¹. En réalité, la multinationale est engagée, comme ses consœurs, dans une logique d'expansion fossile qui mène la planète au chaos climatique.

En décembre 2015, l'Accord de Paris est signé et fixe l'objectif de “contenir l'élévation de la température moyenne en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels” et de “poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C”². Dès lors, il est très clair que cet objectif suppose de laisser dans le sol une grande partie des réserves fossiles³. Pourtant, la multinationale TotalEnergies a continué, après 2015, à s'engager dans une perspective d'exploration et d'ouverture de nouveaux champs pétroliers et gaziers. Elle n'a pas arrêté non plus quand, en 2021, l'Agence Internationale de l'Énergie⁴ (AIE), institution de référence sur le sujet, recommandait de renoncer au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers.

Au-delà de ces nouveaux champs, la major française participe également à des projets fossiles “super-émetteurs”. En mai 2022, une étude scientifique⁵ relayée par le *Guardian*⁶ a mis en évidence 195 gigantesques projets pétroliers et gaziers de l'industrie fossile qui engendreraient, chacun, au moins un milliard de tonnes d'émissions de CO₂ au cours de leur durée de vie et qui, ensemble, suffiraient à nous faire dépasser le budget carbone disponible estimé par le GIEC⁷ pour contenir le réchauffement à 1,5 °C .

Ces dernières années, le projet EACOP (East African Crude Oil Pipeline) a cristallisé l'opposition citoyenne face à la logique d'expansion fossile mortifère de TotalEnergies, qui se fait aux dépens des droits humains, de l'environnement et du climat.

Malheureusement, derrière ce projet d'oléoduc géant en Ouganda et en Tanzanie, et derrière le projet d'extraction pétrolière Tilenga qui lui est associé, il y a beaucoup d'autres projets fossiles, notamment des projets d'extraction de pétrole et de gaz, qui nous mènent dans le mur climatique, et avec lesquels la major prend également le risque d'alimenter des situations de conflits, d'atteintes aux droits humains et de corruption⁸.

Dans le rapport qui suit, Greenpeace France montre que :

- TotalEnergies participe à **33 projets fossiles super-émetteurs** (à savoir des projets qui pourraient encore émettre plus d'un milliard de tonnes de CO₂e chacun)⁹.
- Le cas échéant, l'extraction des réserves encore contenues dans ces 33 projets super-émetteurs auxquels TotalEnergies participe pourrait être responsable, selon nos calculs estimatifs, **de l'émission de 93 Gt de CO₂e**.
- Sur ces 33 projets super-émetteurs, **19 sont situés à moins de 50 km d'une zone de biodiversité protégée**, soit plus de la moitié.
- Les deux tiers de ces projets super-émetteurs sont situés dans des États dont le niveau de paix n'est pas bon (classement Institute for Economics and Peace) ; **les trois quarts dans des pays dont les régimes sont jugés "autoritaires"** (classement Economist Intelligence Unit) ; 42 % dans des États en dessous de la moyenne mondiale en termes de perception de la corruption (classement Transparency International) ; et **70 % dans des pays dont les régimes sont mal classés en termes de respect des droits des travailleur·ses** (classement International Trade Union Confederation).
- **Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015** et jusqu'au mois d'avril 2023¹⁰, TotalEnergies a été impliquée dans **l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile dans le cadre de 84 projets différents**. **Pour 11 de ces projets, TotalEnergies a même été impliquée dans l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile après 2021**, soit après que l'Agence Internationale de l'Énergie a publiquement recommandé de renoncer au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers.
- 61 % de ces projets dont TotalEnergies a participé au développement ces dernières années sont situés dans des États dont le niveau de paix n'est pas bon (classement Institute for Economics and Peace) ; 36 % dans des pays dont les régimes sont jugés non-démocratiques, "autoritaires" ou "hybrides" (classement Economist Intelligence Unit) ; 43 % dans des États en dessous de la moyenne mondiale en termes de perception de la corruption (classement Transparency International) ; et près des deux tiers dans des pays dont les régimes sont mal classés en termes de respect des droits des travailleur·ses (classement International Trade Union Confederation).

1. TotalEnergies : ses projets qui vont faire exploser le climat

TotalEnergies est impliquée dans des projets que nous appellerons ici des “bombes climatiques”, qui vont directement contribuer à l’emballement de la crise climatique si rien n’est fait pour les empêcher. Cela se matérialise de deux manières :

- L’implication de TotalEnergies dans des projets d’énergies fossiles super-émetteurs qui pourraient, d’après nos calculs estimatifs, être responsables chacun de l’émission de plus d’un milliard de tonnes de CO₂e si les réserves envisagées pour ces projets étaient effectivement exploitées.
- L’implication de TotalEnergies dans des projets d’énergies fossiles dans lesquels elle a participé à l’acquisition de nouvelles licences d’exploration depuis la signature de l’Accord de Paris en 2015, malgré les alertes des scientifiques du GIEC et même après la recommandation de l’Agence Internationale de l’Énergie en 2021 de renoncer au développement de nouveaux champs fossiles.

Les chiffres que Greenpeace France présente dans ce rapport sont éloquentes et accablants : c’est bien une forêt de bombes climatiques que TotalEnergies cache derrière l’arbre EACOP/Tilenga.

LES DONNÉES SUR LES PROJETS D'EXTRACTION D'ÉNERGIES FOSSILES EN VERSION SIMPLIFIÉE

Dans ce rapport, nous nous appuyons sur la définition et la comptabilisation des projets d'extraction d'énergies fossiles de la base de données Rystad¹¹. Un "projet" d'énergies fossiles se décompose en plusieurs "assets" ("actifs"). L'histoire d'un "asset" commence par l'acquisition d'une licence d'exploration par une entreprise fossile auprès du gouvernement du pays concerné, qui va permettre à l'entreprise d'aller confirmer si, dans telle ou telle zone spécifique, il y a des réserves de gaz ou de pétrole. Si la phase d'exploration permet de découvrir des réserves et que l'"asset" est en quelque sorte "confirmé", alors différentes étapes vont pouvoir s'enclencher pour aboutir in fine à la mise en production du champ pétrolier ou gazier qui a été découvert.

L'exploitation de chaque "asset" est sous la responsabilité particulière d'un opérateur (une entreprise pétro-gazière) qui en est aussi actionnaire, seul ou avec d'autres actionnaires.

Dans le cadre d'un même projet, les différents "assets" peuvent être opérés et détenus par différentes entreprises fossiles. C'est au niveau de chaque "asset" que Rystad dispose d'informations sur les échéances ou encore sur les volumes de production envisagés (correspondant aux réserves potentielles).

Concrètement, dans un même projet, TotalEnergies peut être opérateur (et donc actionnaire), ou uniquement actionnaire, d'un champ du projet mais pas des autres champs de ce même projet, et les dates de mise en production varient d'un champ à l'autre.

Dans ce rapport, nous comptabilisons les projets dans lesquels TotalEnergies est impliquée, mais c'est bien au niveau des "assets" que nous avons donc dû analyser les données dans le détail¹².

a. Implication de TotalEnergies dans des projets fossiles super-émetteurs

- En 2022, TotalEnergies était impliquée, en tant qu'opérateur ou en tant qu'actionnaire¹³, dans 33 projets d'énergies fossiles super-émetteurs¹⁴ qui pourraient, selon nos calculs estimatifs, être chacun responsables de l'émission de plus d'un milliard de tonnes de CO₂e si les réserves identifiées étaient effectivement exploitées.
- TotalEnergies est impliquée en tant qu'opérateur dans six de ces projets super-émetteurs (cela signifie que TotalEnergies est opérateur d'au moins un des champs rattachés à ces projets).
- Dans 26 de ces projets super-émetteurs, TotalEnergies est opérateur ou actionnaire de champs pour lesquels une mise en production est prévue après 2021, parfois dans plusieurs années ou décennies.

Les 33 projets fossiles super-émetteurs auxquels TotalEnergies participe

Noms des projets	Pays	Nombre de champs	Type de projet	Rôle de TotalEnergies	Estimation des émissions potentielles des réserves restantes (tCO ₂ e)
Vaca Muerta Shale	Argentine	59	Pétrole/ Gaz	Opérateur de 4 champs et actionnaire de 3 champs	14 524 937 518
North Field E	Qatar	1	Gaz	Actionnaire de 1 champ (mise en production prévue après 2021 ¹⁵)	7 172 438 937
North Field	Qatar	2	Gaz	Actionnaire de 2 champs (mise en production prévue après 2021)	7 167 029 879
Changqing	Chine	47	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 1 champ	6 342 243 208

QatarGas LNG T8-T11 (NFE-East)	Qatar	8	Gaz	Actionnaire de 8 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	5 451 337 123
Kashagan	Kazakhstan	9	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 9 champs (<i>dont 5 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	5 405 966 335
Bab	Émirats Arabes Unis	6	Pétrole	Actionnaire de 6 champs (<i>dont 5 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	3 126 257 818
Arthur Creek Shale	Australie	5	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 2 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	2 989 629 121
QatarGas LNG T12-T13 (NFE-South)	Qatar	4	GNL	Actionnaire de 4 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	2 871 691 537
Qatargas 2 LNG T4-T5	Qatar	2	GNL	Actionnaire de 2 champs	2 695 020 564
Bu Hasa	Émirats Arabes Unis	5	Pétrole	Actionnaire de 5 champs (<i>dont 4 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	2 210 744 498
Umm Shaif/ Nasr	Émirats Arabes Unis	7	Pétrole	Actionnaire de 7 champs (<i>dont 4 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	2 185 999 205
Lower Zakum	Émirats Arabes Unis	4	Pétrole	Actionnaire de 4 champs (<i>dont 3 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	2 162 322 236
Dolphin	Qatar	1	Gaz	Actionnaire de 1 champ	2 140 361 611

Troll	Norvège	10	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 5 champs (<i>dont 3 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	2 122 807 872
MZLNG Joint Development (T1-T2)	Mozambique	4	GNL	Opérateur de 3 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	2 052 860 372
Asab	Émirats Arabes Unis	3	Pétrole	Actionnaire de 3 champs (<i>dont 2 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	2 028 011 142
Bab (Gasco)	Emirats Arabes Unis	2	Gaz	Actionnaire de 2 champs (<i>dont 1 champ avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 779 485 843
Area 1 LNG (T1&T2)	Mozambique	3	GNL	Opérateur de 3 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	1 596 614 842
Area-1 Future Phases	Mozambique	5	Pétrole/ Gaz	Opérateur de 5 champs (<i>mis en production prévue après 2021</i>)	1 477 709 204
Waha	Libye	48	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 47 champs (<i>dont 27 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 430 577 846
Iara	Brésil	8	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 8 champs (<i>dont 4 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 342 119 546
Fort Hills ¹⁶	Canada	2	Pétrole	Actionnaire de 2 champs	1 269 146 035
Halfayah	Irak	4	Pétrole	Actionnaire de 4 champs	1 261 880 162
Area 1 LNG (T3-T4)	Mozambique	3	GNL	Opérateur de 3 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	1 251 343 023

Mero (Libra NW)	Brésil	5	Pétrole	Actionnaire de 5 champs (<i>dont 4 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 197 269 995
Barnett Shale	États-Unis	47	Pétrole/ Gaz	Opérateur de 1 champ	1 145 482 489
Johan Sverdrup	Norvège	3	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 3 champs (<i>dont 2 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 119 307 515
Integrated Gas Development (IGD)	Émirats Arabes Unis	3	Gaz	Actionnaire de 3 champs (<i>dont 1 champ avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 085 634 962
Arctic LNG 2 T1 ¹⁷	Russie	2	GNL	Actionnaire de 2 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	1 022 095 022
Arctic LNG 2 T2 ¹⁸	Russie	2	GNL	Actionnaire de 2 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	1 010 586 052
Arctic LNG 2 T3 ¹⁹	Russie	2	GNL	Actionnaire de 2 champs (<i>mise en production prévue après 2021</i>)	1 010 559 035
El Sharara	Libye	11	Pétrole/ Gaz	Actionnaire de 11 champs (<i>dont 4 champs avec mise en production prévue après 2021</i>)	1 007 637 234

Sources du tableau :

- Toutes les données relatives aux projets proviennent de la base de données Rystad (avril 2023)
- L'estimation des émissions par projet provient des calculs estimatifs réalisés par Greenpeace France

UNE CATASTROPHE POUR LE CLIMAT ET UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ

Ces projets d'énergies fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée sont catastrophiques pour le climat. Les réserves fossiles encore contenues dans ces 33 projets super-émetteurs pourraient ainsi être responsables, d'après nos calculs estimatifs, de l'émission de **93 Gt de CO₂e**. Le projet le plus émetteur auquel TotalEnergies participe est un projet d'extraction de gaz de schiste, le projet Vaca Muerta en Argentine (14,5 Gt de CO₂e), suivi de deux projets au Qatar (North Field et North Field E) qui pourraient représenter chacun plus de 7 Gt de CO₂e.

Rappelons que, selon le GIEC²⁰, le budget carbone restant au niveau mondial, début 2020, pour avoir 50 % de chances de tenir l'objectif 1,5 °C, était de 500 Gt de CO₂. Les seuls 33 projets fossiles super-émetteurs auxquels TotalEnergies participe pourraient donc déjà très sérieusement entamer ce budget carbone restant...

Pour donner un ordre de grandeur, 93 Gt de CO₂e, c'est plus que les émissions cumulées sur la période 1850-2021 (soit 171 années) d'une très grande majorité des pays²¹. À titre d'exemples, les émissions cumulées de l'Afrique du Sud sur cette période représentent ainsi 21,5 Gt de CO₂, celles du Japon se chiffrent à 66,7 Gt de CO₂, et celles du Royaume-Uni s'élèvent à 74,8 Gt de CO₂ (ces trois pays faisant pourtant partie du top 20 mondial en termes d'émissions cumulées sur la période 1850-2021).

L'extraction des réserves contenues dans les champs directement opérés par TotalEnergies au sein de ces projets super-émetteurs représenterait **plus de 5,8 Gt de CO₂e**, soit davantage que les émissions cumulées sur la période 1850-2021 de pays comme le Maroc (1,8 Gt de CO₂), la Grèce (4,1 Gt de CO₂) le Pakistan (5,3 Gt de CO₂).

Nous constatons également que ces projets d'extraction d'énergies fossiles se situent, trop souvent, à proximité de zones protégées, ce qui questionne sur la sincérité de la prise en compte des enjeux de biodiversité par l'industrie fossile.

Sur les 33 projets super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, **19 sont situés à moins de 50 km d'une zone de biodiversité protégée²² (dans 7 cas, il s'agit de zones côtières, et dans un cas d'une zone marine)²³.**

Dix de ces projets super-émetteurs sont même situés à moins de 10 km d'une zone protégée (dont un cas de zone côtière et un cas de zone marine) et cinq d'entre eux sont situés à l'intérieur d'une zone de biodiversité protégée (dont un cas de zone marine).

Aujourd'hui, il n'existe pas d'encadrement juridique international harmonisé imposant des distances de sécurité ni des critères pour les évaluations d'impact environnemental. Ainsi, chaque pays décide pour son territoire national des règles de préservation de la biodiversité, celles-ci étant systématiquement moins protectrices dans des pays où les indices de paix, de démocratie et de perception de la corruption sont mauvais.

Pourtant, les risques des exploitations d'hydrocarbures pour la biodiversité ont été largement documentés²⁴. Par ailleurs, concernant les risques de pollution aux hydrocarbures, le critère de 50 km est conservateur, en particulier pour les zones côtières et marines. À titre d'exemple, la marée noire provoquée par l'ERIKA en 1999 a pollué 400 km de côtes françaises, et la marée noire du Deepwater dans le golfe du Mexique en 2010 s'est étendue sur plus de 149 000 km².

b. La poursuite de la logique d'expansion fossile de TotalEnergies

La poursuite de la logique d'expansion fossile de TotalEnergie

Projets fossiles avec licence(s) acquise(s) après 2015	TotalEnergies opérateur ou actionnaire	84 (dont 11 après 2021)
	TotalEnergies opérateur	57 (dont 4 après 2021)
Projets fossiles avec mise en production prévue après 2021	TotalEnergies opérateur ou actionnaire	674
	TotalEnergies opérateur	299

Source du tableau : base de données Rystad (avril 2023)

L'acquisition d'une licence constitue l'une des étapes importantes auxquelles doivent se soumettre les entreprises de l'industrie fossile en vue de pouvoir s'engager dans une démarche d'exploration puis, à terme et le cas échéant, d'exploitation d'un nouveau champ pétrolier ou gazier. Il peut s'agir d'une première licence d'un nouveau projet ou d'une nouvelle licence au sein d'un projet déjà existant. Parmi toutes les licences acquises, certaines pourront ensuite être abandonnées par les entreprises et toutes ne déboucheront donc pas forcément sur l'exploitation effective d'un nouveau champ, mais leur acquisition constitue néanmoins un indicateur clé de la logique d'expansion fossile dans laquelle s'inscrit une entreprise comme TotalEnergies.

- **Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015 et jusqu'au mois d'avril 2023, TotalEnergies a été impliquée, en tant qu'opérateur ou actionnaire, dans l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile dans le cadre de 84 projets différents²⁵.** Autrement dit, depuis l'Accord de Paris, TotalEnergies nous a apporté la preuve de sa logique d'expansion fossile... au moins 84 fois. En tant qu'opérateur spécifiquement, TotalEnergies a acquis des nouvelles licences dans le cadre de 57 projets fossiles (parmi les 84)²⁶.
- **Alors que l'Agence Internationale de l'Énergie a recommandé publiquement en 2021 de renoncer au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, TotalEnergies a depuis lors été impliquée dans l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile dans le cadre de 11 projets différents²⁷.**

Autre indicateur de la poursuite de la logique d'expansion fossile de TotalEnergies : les échéances envisagées pour la mise en production des champs pétroliers ou gaziers dans lesquels l'entreprise est impliquée. La mise en production de très nombreux champs pétroliers ou gaziers est prévue après 2021, souvent dans plusieurs années ou décennies. Même si ces champs ne seront peut-être finalement pas tous mis en production, cet indicateur permet néanmoins de prendre la mesure du nombre des projets fossiles concernés :

- TotalEnergies est actionnaire ou opérateur de champs pétroliers ou gaziers dont la mise en production est prévue après 2021 dans le cadre de 674 projets différents. L'entreprise est opérateur dans le cadre de 299 de ces projets²⁸.
- Dans ces 299 projets, **on trouve notamment le projet d'extraction pétrolière Tilenga en Ouganda, associé au tristement célèbre projet d'oléoduc EACOP.** Ces projets ont donné à voir concrètement à quel coût insupportable TotalEnergies cherche à imposer sa logique d'expansion fossile. Les ravages environnementaux et humains de ces deux projets²⁹ ont en effet été largement documentés et dénoncés. Une première action en justice³⁰ a été intentée contre TotalEnergies par les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises, sur la base du devoir de vigilance. Elle a été jugée irrecevable par le tribunal en février dernier pour des raisons de procédure. Pour autant, la mobilisation contre ces projets n'a fait que croître ces dernières années et la bataille judiciaire a été relancée en juin, des personnes affectées et des associations demandant désormais réparation pour les violations des droits humains³¹.

DERRIÈRE TOUS CES CHIFFRES, DES LUTTES CONTRE LES PROJETS CLIMATICIDES

Derrière tous ces chiffres, les noms de certains projets ont émergé dans l'espace public grâce aux luttes engagées contre eux par des organisations de la société civile en France et à l'étranger. Elles ont documenté leurs impacts néfastes sur les populations, l'environnement, le climat, etc. Leur mobilisation est essentielle pour donner à voir, très concrètement, la réalité de l'expansion fossile d'une entreprise comme TotalEnergies et des acteurs impliqués dans ces projets.

Par exemple, on retrouve :

- Le projet de gaz de schiste à Vaca Muerta en Argentine³² ou les projets gaziers Arctic LNG 2 en Russie³³, qui pourraient, d'après nos calculs estimatifs, être encore responsables chacun de l'émission de plus d'un milliard de tonnes de CO₂e si les réserves envisagées pour ces projets étaient effectivement exploitées.
- Le projet Tilenga en Ouganda³⁴ (en lien avec le projet d'oléoduc EACOP) ou les projets développés en Afrique du Sud³⁵, qui font partie de ces projets fossiles dont le développement ne s'est malheureusement pas arrêté après la signature de l'Accord de Paris.

La logique d'expansion fossile de TotalEnergies, au-delà du désastre qu'elle représente pour le climat, est également susceptible d'alimenter des situations de corruption, de conflits armés, de violations des droits humains et des libertés fondamentales des travailleur·ses et des populations voisines. Dans la seconde partie du rapport, nous nous concentrerons sur ces aspects pour deux listes de projets fossiles évoqués ci-dessus :

- Les 33 projets d'énergies fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies était impliquée, en tant qu'opérateur ou actionnaire, en 2022.
- Les 84 projets d'énergies fossiles dans le cadre desquels TotalEnergies a acquis, en tant qu'opérateur ou actionnaire, de nouvelles licences entre 2015 (date de l'Accord de Paris) et aujourd'hui (avril 2023).

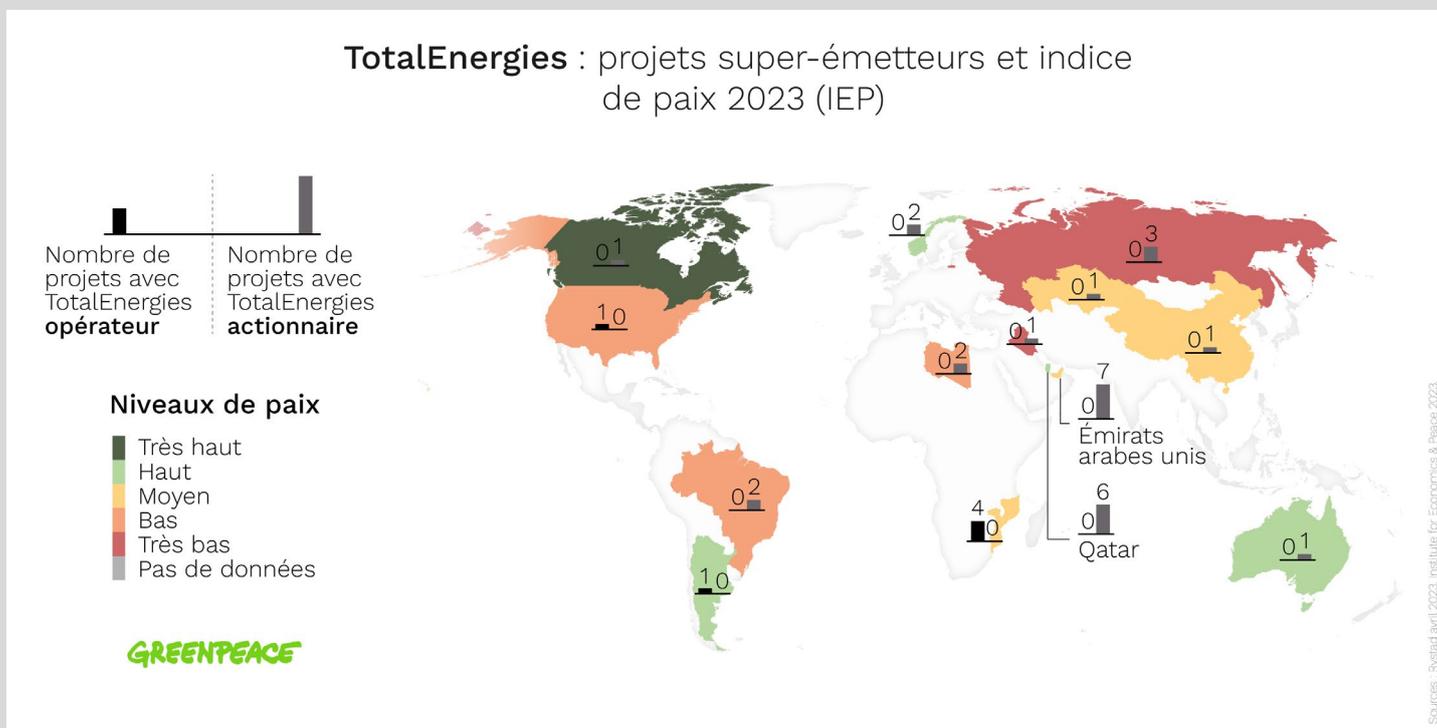
Ces deux listes de projets ne se recoupent pas, sauf dans un cas : le projet Vaca Muerta en Argentine, qui est à la fois un projet fossile super-émetteur, et un projet dans le cadre duquel TotalEnergies a acquis une nouvelle licence en 2017.

2. TotalEnergies : des projets à risques multiples

a. Où sont situés les projets fossiles super-émetteurs de TotalEnergies ?

On considère ici les 33 projets d'énergies fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies était impliquée, en tant qu'opérateur ou actionnaire d'au moins un des champs, en 2022. Ces 33 projets sont répartis dans 14 pays différents : voir la liste complète en [1a](#).

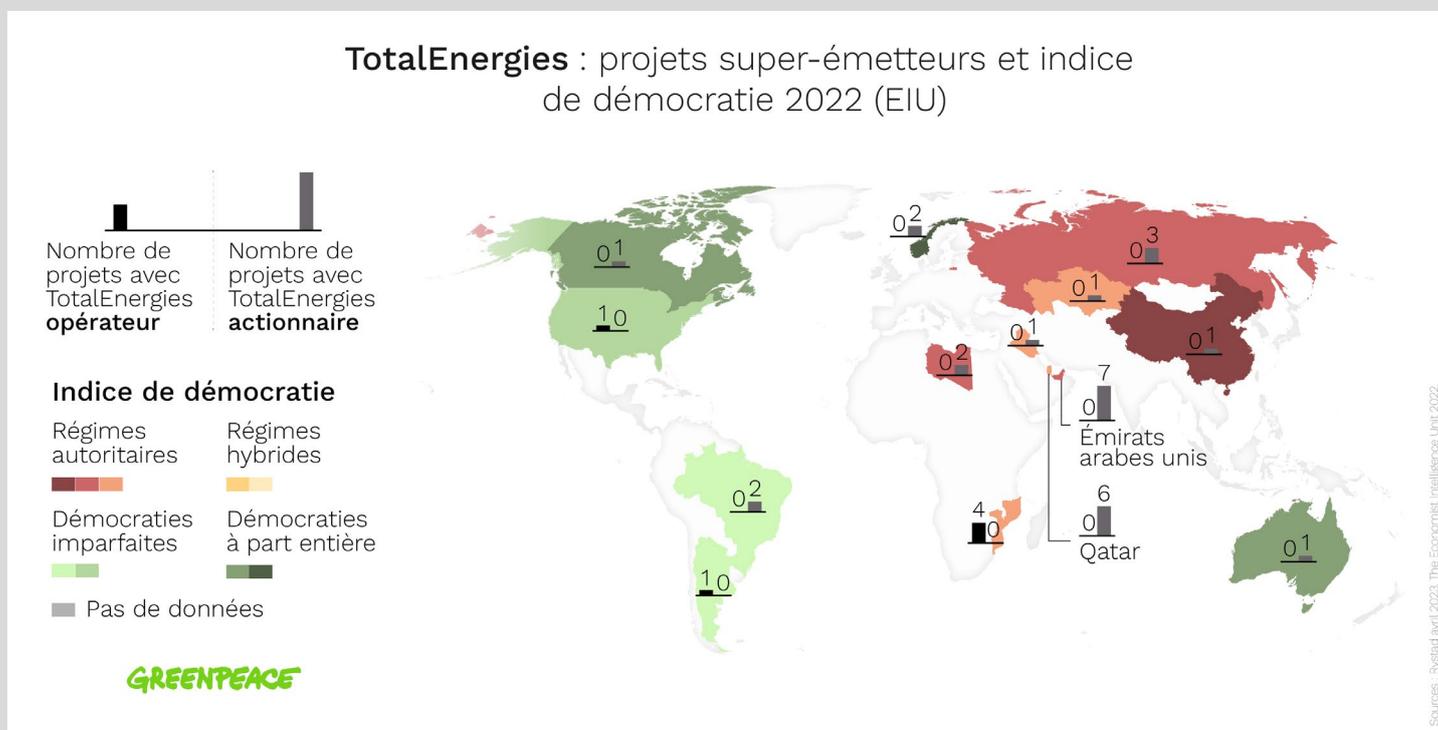
**TotalEnergies : projets super-émetteurs et indice de paix 2023
(Institute for Economics and Peace - IEP)**



Le classement 2023 des États sur la paix, réalisé par l’Institute for Economics and Peace³⁶, est établi à partir d’un indice complexe, le Global Peace Index, ou indice global de paix. Cet indice croise de nombreux indicateurs dans les domaines suivants : le niveau de sûreté et de sécurité au sein de la société (taux de criminalité, activité terroriste, stabilité politique, proportion de la population soumise à des déplacements, relations avec les États voisins, etc) ; l’existence de conflits nationaux et internationaux en cours (ampleur et durée des conflits, implication et rôle joué dans ces conflits, etc.) ; et le degré de militarisation (dépenses militaires, commerce d’armes, stocks d’armes nucléaires, etc.).

- Sur 33 projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, neuf sont situés dans des États dont le niveau de paix est jugé “bas” ou “très bas”, dont trois par exemple en Russie, deux en Libye et un en Irak. Treize autres projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée sont situés dans des États dont le niveau de paix est jugé “moyen”. Autrement dit, **les deux tiers des projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée sont situés dans des États dont le niveau de paix n’est pas bon.**

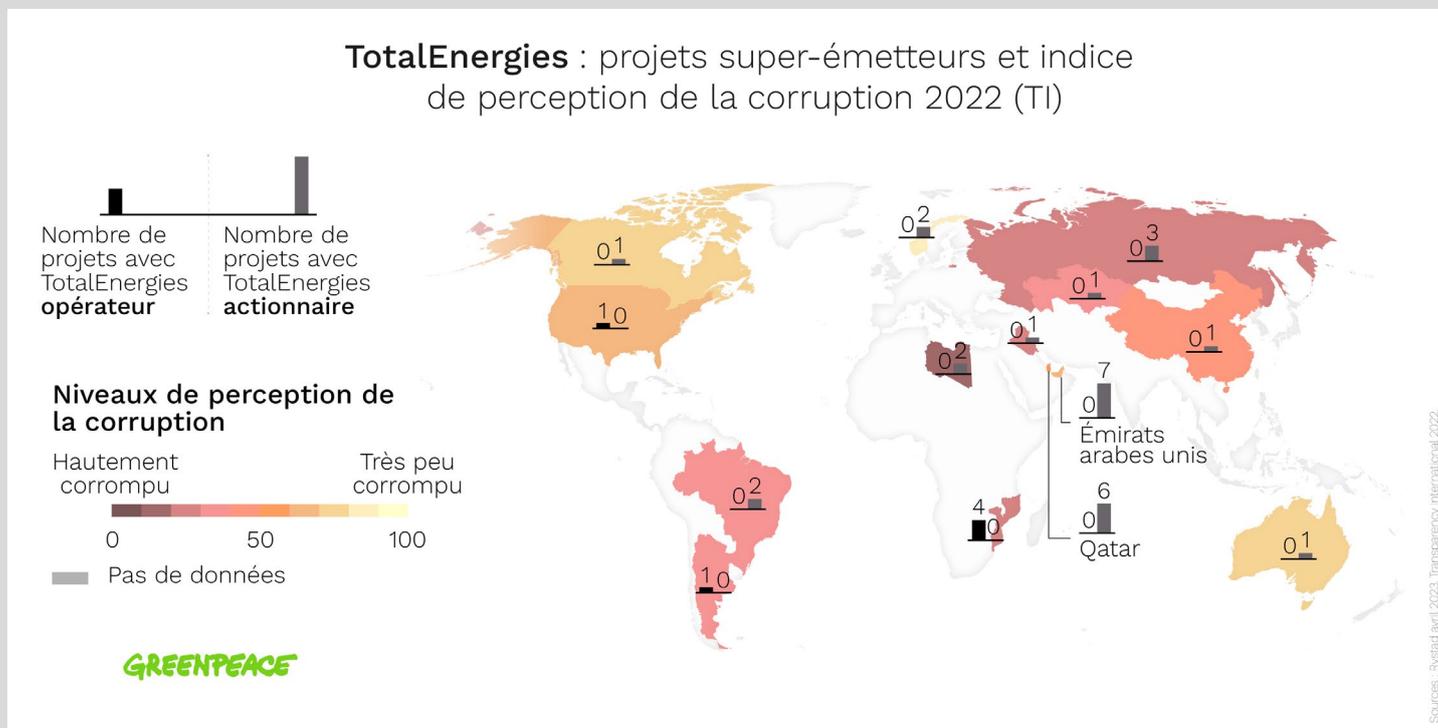
TotalEnergies : projets super-émetteurs et indice de démocratie 2022 (Economist Intelligence Unit - EIU)



Le classement 2022 des États sur la démocratie, réalisé par The Economist Intelligence Unit³⁷, est établi à partir d'une note croisant une soixantaine d'indicateurs réunis en cinq catégories : processus électoral et pluralisme (p.ex. élections libres, partis d'opposition, etc.) ; fonctionnement du gouvernement (p.ex. contrôle du gouvernement) ; participation politique (p.ex. participation électorale) ; culture politique démocratique (p.ex. perception de la démocratie par la population) ; libertés civiles (p.ex. liberté des médias, liberté de manifester, discriminations, etc.).

➔ **Sur 33 projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, 25 sont situés dans des pays dont les régimes sont jugés "autoritaires", soit les trois quarts d'entre eux.** On trouve par exemple six projets fossiles super-émetteurs impliquant TotalEnergies au Qatar et sept aux Émirats Arabes Unis.

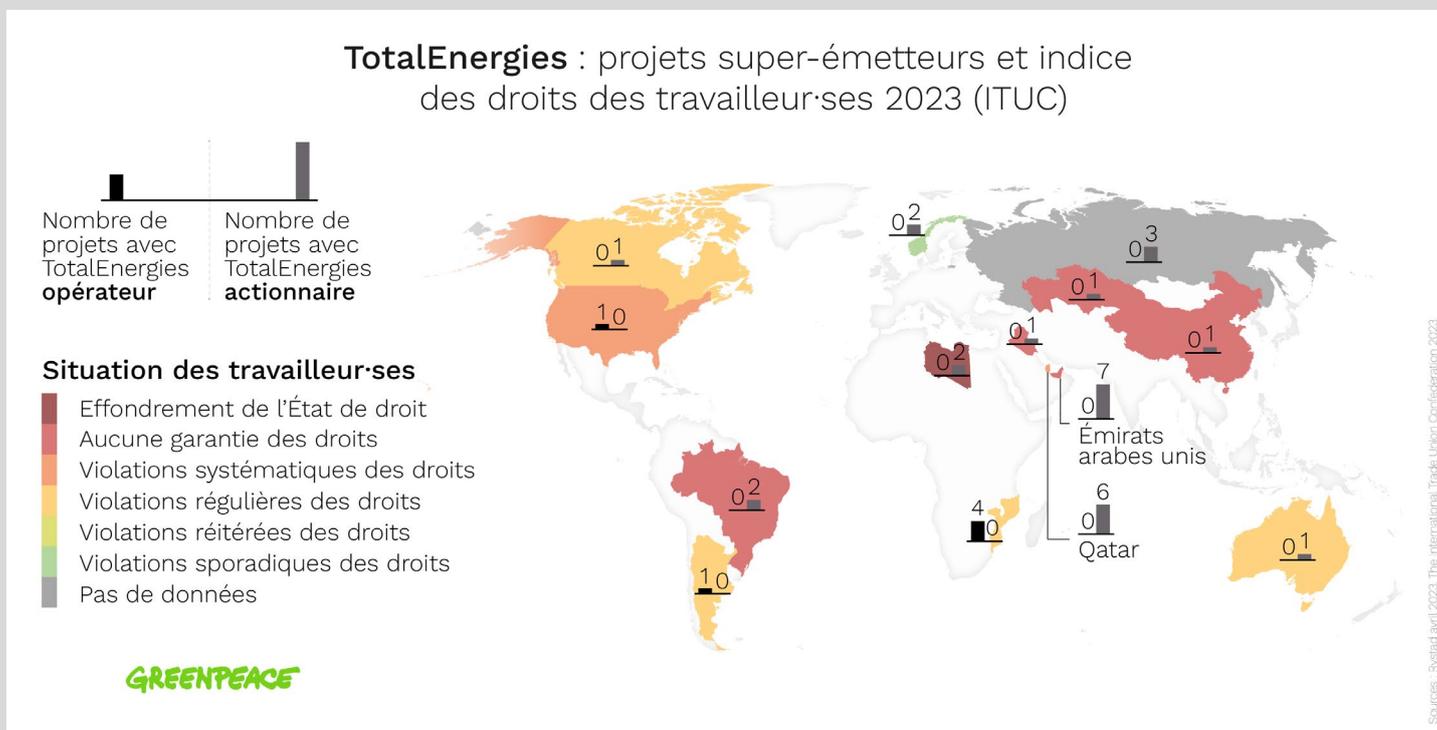
TotalEnergies : projets super-émetteurs et indice de perception de la corruption 2022 (Transparency International - TI)



Le classement 2022 des États sur la perception de la corruption, réalisé par Transparency International³⁸, est établi en fonction d'un indicateur de perception de la corruption dans le secteur public, intégrant les analyses d'experts et du monde des affaires.

➔ **Sur 33 projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, 14 sont situés dans des États en dessous de la moyenne mondiale en termes de perception de la corruption, soit 42 %.** On trouve par exemple quatre projets super-émetteurs de TotalEnergies au Mozambique, classé 142 sur 180 dans le classement de Transparency International.

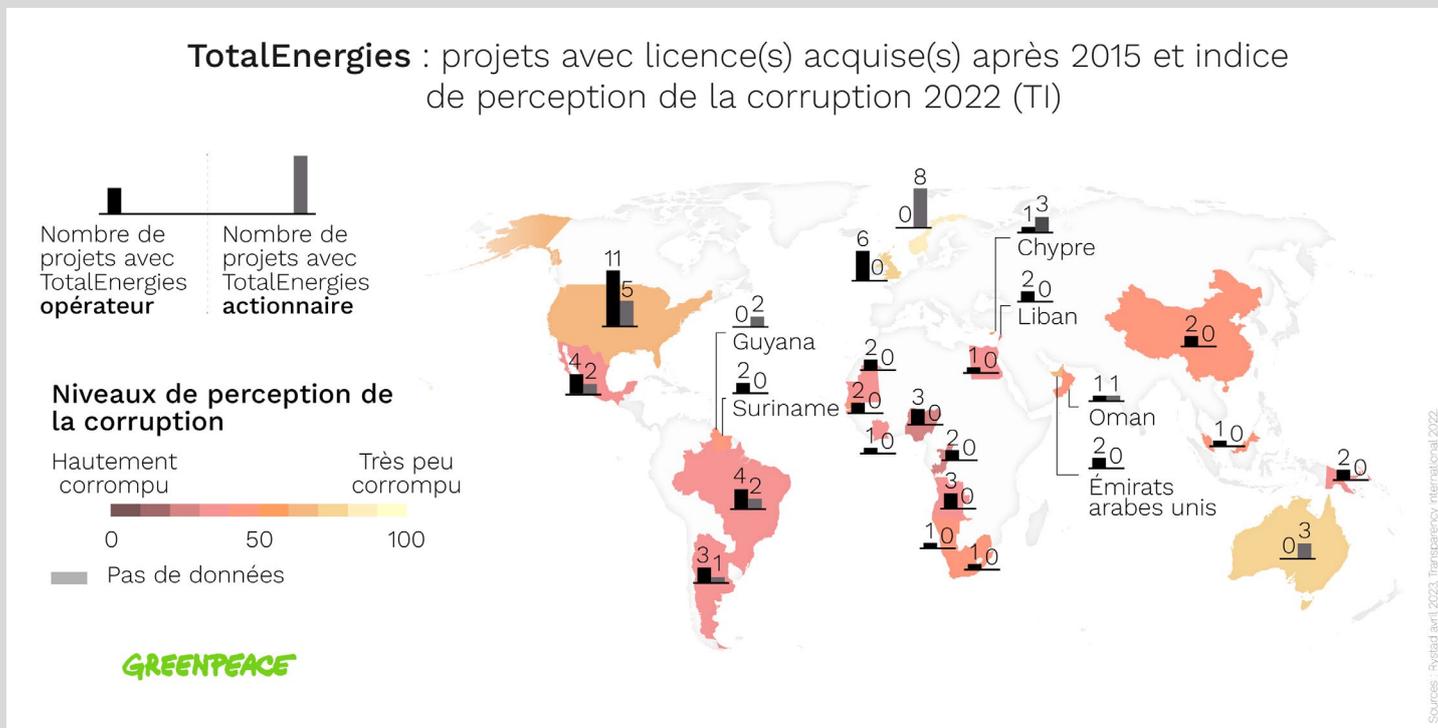
TotalEnergies : projets super-émetteurs et indice des droits des travailleur·ses 2023 (International Trade Union Confederation - ITUC)



Le classement 2023 des États sur les droits des travailleur·ses, réalisé par l'International Trade Union Confederation³⁹, est établi en fonction du respect des droits collectifs au travail dans les pays, notamment sur la base des violations commises par les gouvernements ou les employeurs et renseignées par les syndicats nationaux membres d'ITUC, et d'une analyse des législations nationales sur cet enjeu. La méthodologie s'appuie notamment sur les Conventions fondamentales de l'OIT ainsi que sur la jurisprudence établie par le mécanisme de contrôle de l'OIT.

➔ Sur 33 projets fossiles super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, trois sont situés dans un pays (Russie) pour lequel il n'y a pas de données disponibles dans le classement ITUC. Sur les projets restants, 14 sont situés dans des régimes dans lesquels il est estimé que les droits des travailleur·ses ne sont pas garantis, dont deux projets en Libye, classée dans la pire catégorie ("effondrement de l'État de droit"). Sept autres projets sont situés dans des régimes dans lesquels il est estimé que les droits des travailleur·ses sont systématiquement violés. Autrement dit, **70 % des projets fossiles super-émetteurs impliquant TotalEnergies sont situés dans des régimes mal classés en termes de respect des droits des travailleur·ses⁴⁰ (classement ITUC).**

TotalEnergies : projets avec licence(s) acquise(s) après 2015 et indice de perception de la corruption 2022 (Transparency International - TI)⁴⁵



➔ **Sur les 84 projets fossiles dans le cadre desquels TotalEnergies a acquis de nouvelles licences depuis 2015, 36 sont situés dans des États en dessous de la moyenne mondiale (43/100) en termes de perception de la corruption, soit 43 %.** On trouve par exemple six projets au Brésil et six projets au Mexique, classés respectivement 94 et 126 sur 180 dans le classement de Transparency International.

CONCLUSION

Derrière ses beaux discours sur sa stratégie de neutralité carbone, TotalEnergies contribue en réalité activement à notre sortie de route climatique, notamment en participant à des projets d'extraction d'énergies fossiles particulièrement émetteurs, et en continuant à s'engager dans une perspective d'ouverture de nouveaux champs pétroliers ou gaziers. Derrière des projets que la mobilisation d'organisations de la société civile a permis de faire connaître du grand public, comme les projets EACOP/Tilenga, se cache donc une forêt de bombes climatiques. Cela témoigne de l'attitude profondément criminelle de la major française. Cette dernière fait en effet le choix délibéré d'ignorer les recommandations de la science, de rendre inatteignable l'objectif de l'Accord de Paris et d'exposer l'humanité à des conditions climatiques mortelles, en particulier et en premier lieu les populations les plus fragiles et les moins responsables de cette crise environnementale majeure.

Le GIEC le rappelait encore dans sa dernière synthèse⁴⁸, publiée en mars 2023 : *“Projected CO₂ emissions from existing fossil fuel infrastructure without additional abatement would exceed the remaining carbon budget for 1.5°C (50 %) (high confidence).”* (Sans réduction supplémentaire, les émissions de CO₂ liées aux infrastructures existantes de combustibles fossiles devraient entraîner le dépassement du budget carbone qu'il nous reste pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C (50 % de probabilité) (confiance élevée).)

TotalEnergies ne se contente pas de faire “exploser” le climat : sa logique d'expansion fossile se fait bien souvent dans des contextes et des régimes toxiques pour les populations. En outre, une étude publiée par Greenpeace Pays-Bas en mars 2023⁴⁹, recensant les condamnations pénales, civiles et administratives dont les grandes entreprises des énergies fossiles ont fait l'objet depuis 1989 - y compris TotalEnergies -, a mis en évidence l'implication de ces entreprises dans des affaires notamment de corruption, de violations des droits humains, de violations des droits des travailleur·ses et de complicité de crimes de guerre.

La production d'énergies fossiles alimente les conflits, entraîne des situations de violation des droits humains et encourage la corruption ; les majors comme TotalEnergies sont au cœur de cette sombre réalité.

Pour toutes ces raisons, Greenpeace rappelle ici l'absolue nécessité de sortir des énergies fossiles et de commencer par renoncer à tout nouveau projet d'extraction d'énergies fossiles, à l'exploitation de nouveaux champs et au développement de projets existants incompatibles avec l'objectif climatique de 1,5 °C et/ou qui présentent des risques pour les populations et la biodiversité. Il faut aussi renoncer aux projets d'infrastructures fossiles qui visent à augmenter les capacités de transformation ou d'acheminement de ces énergies polluantes (comme le projet d'oléoduc EACOP ou les projets d'extension ou d'installation de nouveaux terminaux méthaniers). Ces projets nous piègeraient sinon encore pour des décennies dans un système qui détruit le climat et la vie sur Terre.

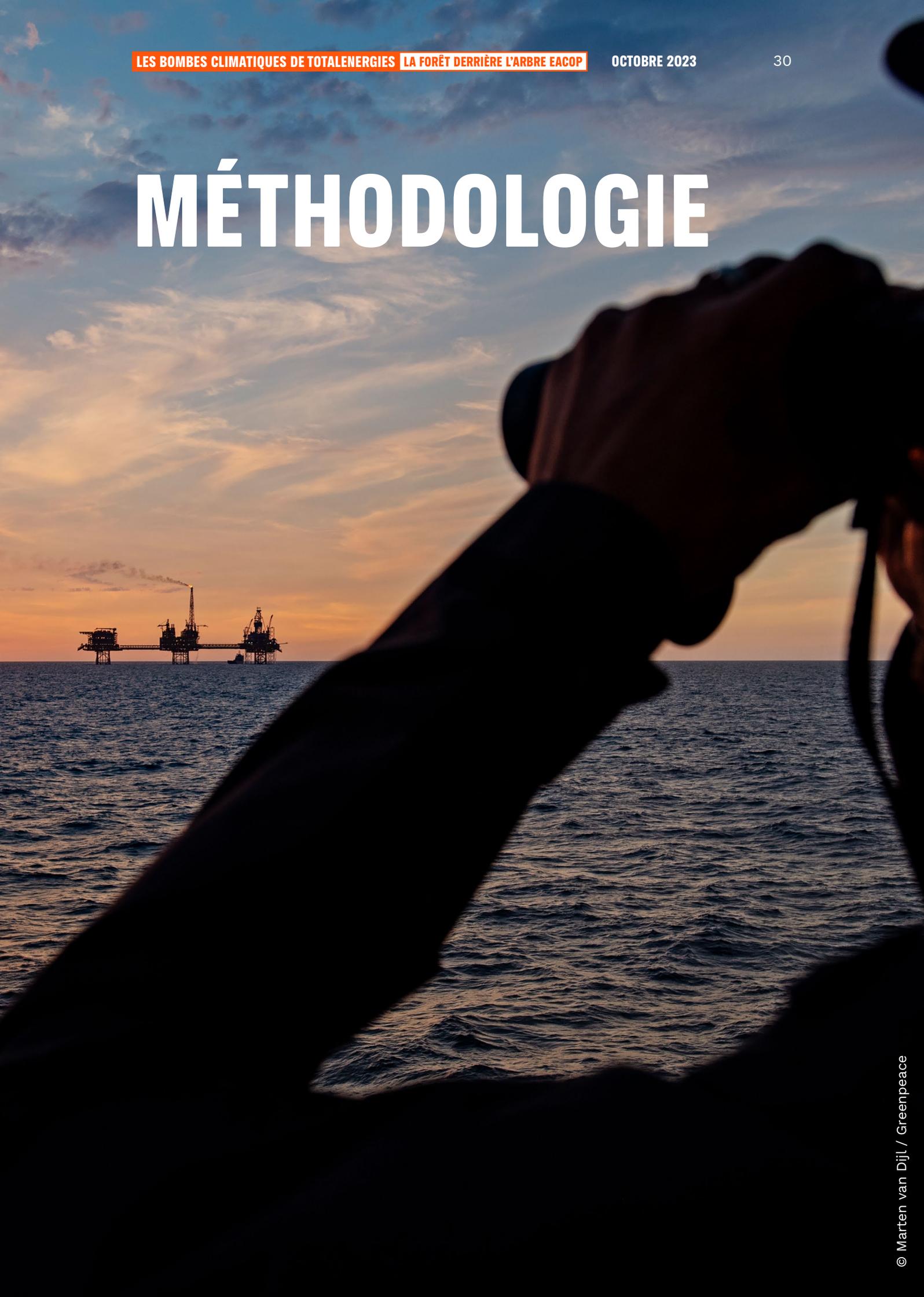
Il est évident que l'industrie fossile ne prendra pas ses responsabilités seule. Nos responsables politiques actuels (le président Emmanuel Macron, ses gouvernements successifs et sa "majorité" parlementaire), malgré leur prise de parole sur la sortie des fossiles⁵⁰, ne sont pas au rendez-vous pour les y contraindre.

Plusieurs options législatives ont pourtant déjà été formulées, comme :

- l'obligation pour les grandes entreprises de respecter des objectifs annuels de réduction des émissions avec sanction en cas de non-respect (dont l'interdiction des dividendes climaticides⁵¹) ;
- le renforcement des obligations de vigilance en matière environnementale et de protection des droits humains et des libertés fondamentales ;
- l'interdiction de la publicité et des pratiques marketing en faveur de l'industrie fossile⁵² ;
- la fin des subventions aux énergies fossiles,
- l'interdiction des dispositifs d'aide non soumis à des conditions de revenu pour les dépenses liées aux énergies fossiles et la taxation des superprofits⁵³.

Sortir des énergies fossiles suppose aussi évidemment d'investir massivement dans une réelle transition énergétique, socialement juste, fondée sur l'efficacité, la sobriété, la réduction de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables vers un objectif 100 % renouvelables. La France devrait également s'engager en faveur de l'adoption d'un cadre juridique international, qui pourrait notamment passer par le projet de traité de non-prolifération des combustibles fossiles⁵⁴, tant pour réguler l'exploitation actuelle que pour mettre un terme à l'ouverture de nouveaux projets. Des solutions politiques existent et nous continuerons à nous mobiliser pour les faire adopter et pour dépasser le manque de volonté politique auquel nous faisons face aujourd'hui.

MÉTHODOLOGIE



MÉTHODOLOGIE

Sur les données relatives aux projets

1. Sources des données utilisées

L'ensemble des données concernant les projets d'extraction d'énergies fossiles proviennent de la base de données fournie par Rystad Energy. L'extraction de ces données s'est faite au mois d'avril 2023.

Rystad Energy est une société indépendante de recherche énergétique et de veille économique spécialisée, notamment dans l'industrie pétrolière et gazière⁵⁵.

Ses données sont issues de :

- celles partagées par l'ensemble des compagnies du secteur (via des rapports, communications, déclarations, etc...);
- celles partagées par les gouvernements ;
- celles partagées par des ONG et des institutions académiques ;
- celles calculées et modélisées par ses propres soins.

2. Définition des termes et variables pour l'extraction et le traitement des données utilisées

Afin d'assurer la cohérence du traitement des données extraites, le rapport s'appuie sur les définitions données par Rystad Energy:

- Un actif (ou "asset") est le terme générique employé pour les champs (ou les différentes phases des champs)⁵⁶.
- Un **projet** est un ensemble d'actifs. Ainsi un projet est donc généralement constitué d'actifs développés dans le cadre d'un même projet industriel⁵⁷.

Plusieurs variables ont été utilisées afin d'extraire puis de sélectionner les données utilisées dans ce rapport. Ainsi, on entend par :

- **Projets d'énergies fossiles super-émetteurs** : les projets ayant au moins un champ impliquant TotalEnergies et dont les futures émissions potentielles, basées sur les ressources encore disponibles à fin 2022, dépassent selon nos calculs estimatifs 1 Gt de CO₂e (cf. méthodologie sur les estimations).
- **Projets avec des licences acquises après 2015** : les projets dans le cadre desquels au moins une licence d'exploration impliquant TotalEnergies a été acquise après 2015 (et jusqu'en avril 2023).
- **Projets avec des mises en production de champs prévues après 2021** : les projets dans le cadre desquels au moins un actif impliquant TotalEnergies a une date de début de mise en production réelle ou estimée par Rystad après 2021.

3. Choix méthodologiques relatifs aux projets impliquant TotalEnergies

Le rapport ne porte que sur les **projets d'extraction d'énergies fossiles** et ne prend pas en compte les autres projets d'infrastructures fossiles (liés au transport ou à la transformation par exemple).

Concernant l'implication de TotalEnergies, le choix a été fait de prendre en compte les projets dans lesquels l'entreprise est engagée au travers d'au moins un actif. En effet, un projet rassemble des actifs de plusieurs entreprises opératrices et/ou actionnaires de ces actifs qui constituent un ensemble industriel cohérent (un projet). Le rapport adopte donc une approche par projet et non par actif.

Dans la comptabilisation des projets, nous n'avons en revanche pas pris en compte les émissions des projets dans les actifs desquels l'implication de TotalEnergies n'est qu'indirecte, c'est-à-dire qui sont opérés par des entreprises dont TotalEnergies est elle-même actionnaire (par exemple la société russe Novatek). Notre hypothèse conservatrice ne donne donc pas à voir l'ensemble des modalités selon lesquelles TotalEnergies contribue à cette logique d'expansion fossile.

Pour déterminer ensuite l'implication de TotalEnergies dans un actif (sa qualité d'opérateur ou non), nous nous appuyons sur les données disponibles sur Rystad à la date d'avril 2023, étant précisé que l'implication de TotalEnergies dans un actif a pu évoluer au cours des années.

Sur les estimations des émissions de gaz à effet de serre des projets

1. Sources des données utilisées

Notre calcul estimatif des émissions de CO₂e s'appuie sur les réserves restantes à fin 2022 - provenant de la base de données de Rystad (avril 2023) - de chaque projet dans lesquels TotalEnergies est opérateur, ou uniquement actionnaire, d'au moins un champ.

Pour convertir les volumes des réserves en émissions de gaz à effet de serre (GES), nous avons utilisé la base de données publique de facteurs d'émissions (FE) de l'Ademe, la base Carbone^{®58}, ainsi qu'un rapport de Balcombe et *al.*⁵⁹ qui apporte des précisions importantes en matière d'émissions de méthane.

2. Choix méthodologiques relatifs aux estimations

La méthode consiste à comptabiliser l'intégralité des émissions d'un projet dès lors que TotalEnergies y est impliquée par un actif au moins. Pour le calcul estimatif, ce sont donc les émissions potentielles des projets dans leur ensemble qui ont été prises en compte, pour donner à voir la réalité et la globalité du poids climatique que ces projets représentent. Nous avons néanmoins également mis en évidence les émissions potentielles liées uniquement aux champs dont TotalEnergies est opérateur, pour lesquelles la responsabilité du groupe est évidemment plus forte.

Pour identifier les projets super-émetteurs impliquant TotalEnergies, nous avons pris comme base les émissions de ces projets si toutes les réserves qu'il restait à extraire fin 2022 étaient exploitées. Nous avons comptabilisé les projets dont les émissions dépasseraient, d'après nos calculs estimatifs, 1 Gt de CO₂e. Nous avons pris fin 2022 comme point de départ pour déterminer les émissions qui restent à venir pour ces projets. Le bilan serait donc encore plus accablant si nous avions considéré les émissions sur l'ensemble du cycle de vie de ces projets.

Ainsi, en partant de l'hypothèse dans laquelle ces réserves seraient effectivement exploitées, les émissions de gaz à effet de serre (GES) correspondantes sont :

- celles liées à l'extraction, au transport, à la transformation et à la distribution, soit les émissions dites "amont" ;
- celles liées à la combustion finale des produits extraits et transformés, soit les émissions dites "de combustion finale".

Les **émissions liées à la production de pétrole brut** ont été calculées par estimation en appliquant les facteurs d'émissions "amont" et "combustion finale" du pétrole brut aux réserves. Il convient de relever que la base Carbone® n'intègre pas, dans son facteur d'émissions "amont" du pétrole brut, les émissions liées au raffinage et à la distribution ; celles-ci n'ont donc pas été comptabilisées.

Pour les **émissions liées à la production de gaz naturel**, les FE de la base Carbone® ne s'appliquent qu'aux quantités consommées en bout de chaîne. Or, il existe une différence notable entre les réserves disponibles et les quantités consommées, qui dépend de plusieurs facteurs (processus d'extraction, modes de transport utilisés, transformations subies, réseaux de distribution, etc.).

Afin de ne pas surestimer les émissions en appliquant les FE directement sur les réserves de gaz, nous avons donc estimé les quantités qui seraient effectivement consommées : nous avons évalué les volumes de gaz brûlés et/ou fuités dans les process utilisés entre l'extraction et la consommation (l'"amont")⁶⁰. Ces volumes ont ensuite été déduits des volumes extraits pour obtenir les volumes consommés sur lesquels nous avons appliqué les FE de la base Carbone®.

Une étape de calcul supplémentaire a été appliquée concernant les émissions de méthane (CH₄). En effet, en comparant les émissions de méthane retenues dans la base Carbone® avec l'étude de Balcombe et *al*⁶¹, nous avons constaté que l'Ademe ne comptabilise aucune émission de méthane lors de la distribution, pourtant estimées à 1 % en moyenne par Balcombe et *al*. Nous avons donc fait le choix de recalculer l'ensemble des émissions de méthane en intégrant les observations de Balcombe et *al* qui détaillent les fuites et rejets observés le long des gazoducs et dans les réseaux de distribution, ainsi que celles observées durant le transport par méthanier.

D'après nos calculs estimatifs, les émissions de méthane du GN ressortent à 662,64 kg CO₂e/tep en réserves et celles du GNL à 1042,87 kg CO₂e/tep en réserves.

Les estimations d'émissions de CO₂e du gaz naturel (GN) et du gaz naturel liquéfié (GNL) ont donc été calculées en 3 étapes :

- Les émissions “amont” de CO₂ ont été calculées en appliquant le FE de CO₂ de la base Carbone® sur les volumes consommés, soit 219 kg CO₂e/tep PCI pour le GN et 437 kg CO₂e/tep PCI pour le GNL ;
- Les émissions “amont” de méthane ont été calculées en appliquant aux volumes de réserves les FE calculés selon les observations de Balcombe et *al.*⁶² ;
- Les émissions de combustion finale ont été calculées en appliquant les FE de combustion du GN et du GNL de la base Carbone® sur les volumes consommés. Ces derniers ont été obtenus en déduisant des volumes de réserves, les volumes de gaz consommés (brûlés), fuités et perdus dans les processus amont (calculés selon les observations de Balcombe et *al.*)⁶³.

Pour les autres produits extraits (condensats et liquides de gaz naturel), nous avons choisi d'appliquer par défaut, sur les volumes de réserves, les facteurs d'émissions “amont” et “combustion” du butane de la base Carbone® qui, au même titre que l'éthane, le propane et les condensats relatifs au gaz naturel, est un liquide de gaz naturel.

Concernant les émissions liées aux gaz injectés et aux gaz torchés lors des opérations d'extraction du pétrole :

- Pour les volumes de gaz injectés, nous avons calculé les émissions liées à leur extraction selon les FE de la base Carbone®.
- Pour les volumes de gaz torchés, nous avons ajouté aux émissions d'extraction, des émissions de combustion selon les FE de la base Carbone®.

Sur les données relatives aux classements des États et aux zones protégées

1. Sources des données relatives aux “classements des États”

Les données proviennent uniquement de classements produits par différents organismes externes à Greenpeace et qui constituent des références internationales :

- le classement 2023 des États sur la paix, réalisé par [l'Institute for Economics and Peace](#),
- le classement 2022 des États sur la démocratie, réalisé par [The Economist Intelligence Unit](#),
- le classement 2022 des États sur la perception de la corruption, réalisé par [Transparency International](#),
- le classement 2023 des États sur les droits des travailleur·ses, réalisé par [l'International Trade Union Confederation](#).

Ces données ont ensuite été croisées avec la localisation des 33 projets super-émetteurs dans lesquels TotalEnergies est impliquée, ainsi qu'avec celle des 84 projets dans le cadre desquels TotalEnergies a participé à l'acquisition de nouvelles licences depuis 2015.

2. Source des données relatives aux “zones protégées”

La source utilisée est la base de données mondiale sur les aires protégées (World Database on Protected Areas, WDPA⁶⁴) pour identifier les zones protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (OECMs du Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature⁶⁵).

À partir de logiciels de géomatique, cette base de données géographiques a ensuite été croisée avec la localisation des actifs impliquant TotalEnergies au sein des 33 projets super-émetteurs identifiés, afin d'en évaluer la proximité par rapport aux zones naturelles protégées.

Les projets ont ainsi été sélectionnés et classés suivant trois valeurs de distance différentes : 0 km (projet dont au moins un des actifs impliquant TotalEnergies se situe à l'intérieur d'une zone naturelle protégée), 10 km (projet dont au moins un des actifs impliquant TotalEnergies se situe à moins de 10 km d'une zone naturelle protégée) et 50 km (projet dont au moins un des actifs impliquant TotalEnergies se situe à moins de 50 km d'une zone naturelle protégée).

NOTES

- 1 Voir par exemple cet article sur l'Assemblée générale du groupe en 2016 : ["AG : La compagnie veut devenir la « major » de l'énergie responsable"](#), *Les Échos*, 2016.
- 2 [Article 2.1 de l'Accord de Paris](#).
- 3 C. McGlade & P. Ekins, ["The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C"](#), *Nature*, volume 517, 2015, pages 187-190.
- 4 International Energy Agency, [Net Zero by 2050. A Roadmap for the Global Energy Sector](#), 2021.
- 5 K. Kühne, N. Bartsch, R. Driskell, J. Tate, J. Higson & A. Habet, ["Carbon Bombs" - Mapping key fossil fuel projects](#), *Energy Policy*, 2022.
- 6 ["Revealed: the 'carbon bombs' set to trigger catastrophic climate breakdown"](#), *The Guardian*, 2022.
- 7 IPCC/GIEC, [Climate Change 2022 : Mitigation of Climate Change](#), 2022, page 6 (full report).
- 8 Nous nous concentrons, dans ce rapport, sur les projets d'extraction d'énergies fossiles et nous n'avons pas comptabilisé les projets d'autres types d'infrastructures fossiles (par exemple, transport ou transformation).
- 9 Pour identifier les projets "super-émetteurs" impliquant TotalEnergies, Greenpeace France s'est basée sur la définition d'un projet selon la base de données Rystad (plus d'informations dans la partie "Méthodologie") et a comptabilisé les projets dont les émissions dépasseraient, d'après nos calculs estimatifs, 1 Gt de CO₂e, si toutes les réserves qu'il restait à extraire fin 2022 étaient exploitées.
- 10 Date à laquelle nous avons extrait les données utilisées dans ce rapport.
- 11 L'ensemble des données concernant les projets d'extraction d'énergies fossiles proviennent de la base de données Rystad. L'extraction de ces données s'est faite au mois d'avril 2023. Rystad est une société indépendante de recherche énergétique et de veille économique spécialisée, notamment dans l'industrie pétrolière et gazière. Pour en savoir plus, voir la partie "Méthodologie".
- 12 Pour plus d'informations sur notre méthodologie, voir la partie dédiée à la fin du rapport.
- 13 Quand une entreprise pétro-gazière est opérateur d'un "asset" (champ) au sein d'un projet, elle en est aussi actionnaire, seule ou aux côtés d'autres actionnaires. Au sein d'un projet, TotalEnergies peut être opérateur d'un ou de plusieurs "assets" (champs) ; dans ce cas, elle en est aussi actionnaire. TotalEnergies peut aussi être uniquement actionnaire d'un ou plusieurs "assets" (champs). Pour simplifier les formulations dans ce rapport, nous disons que TotalEnergies est "opérateur" si l'entreprise est opérateur et donc aussi actionnaire ; nous disons que Total est "actionnaire" quand elle est uniquement actionnaire.

- 14** Cela signifie que TotalEnergies est opérateur ou actionnaire d'au moins un des champs rattachés à ces projets.
- 15** Comprendre : il est prévu que le champ dont TotalEnergies est actionnaire soit mis en production après 2021.
- 16** Concernant le projet Fort Hills, TotalEnergies a annoncé, le 4 octobre 2023, avoir “*signé un accord en vue de la cession à Suncor de l'intégralité des titres de TotalEnergies EP Canada Ltd., comprenant notamment sa participation dans l'actif de sables bitumineux de Fort Hills ainsi que certaines obligations logistiques associées. Le montant de la transaction s'élève à 1,47 milliard de dollars canadiens (environ 1,1 milliard de dollars américains). La finalisation de cette transaction est attendue d'ici fin 2023.*”. Ainsi, à date, TotalEnergies détient toujours ses participations (le projet est donc comptabilisé dans ce rapport) mais est en cours de cession de ses actifs qui ne lui seront donc plus attribuables une fois la cession finalisée. Source : TotalEnergies, communiqué de presse, Canada : [TotalEnergies finalise la cession à ConocoPhillips de sa participation de 50 % dans Surmont et cède ses autres actifs Amont canadiens à Suncor](#), 4 octobre 2023.
- 17** Malgré les annonces de la major en 2022 indiquant ne plus valoriser dans ses comptes les réserves potentielles d'Arctic LNG 2 et avoir enregistré une dépréciation de ses actifs (TotalEnergies, Rapport annuel 2022, p. 61), dans le contexte de l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine, TotalEnergies en reste à ce jour actionnaire.
- 18** *Ibid.*
- 19** *Ibid.*
- 20** IPCC/GIEC, [AR6 Synthesis Report. Climate Change 2023](#), 2023, page 46 (longer report).
- 21** Our World in Data, [Cumulative CO₂ emissions](#).
- 22** Il s'agit de 3 projets au Mozambique, du projet en Australie, de 5 projets aux Émirats Arabes Unis, du projet aux États-Unis, du projet au Canada, du projet en Argentine, du projet en Irak, du projet au Kazakhstan et de 5 projets qataris.
- 23** Plus précisément, cela signifie qu'au moins un des “assets” de ces 19 projets, impliquant TotalEnergies, se situe à moins de 50 kilomètres d'une zone de biodiversité protégée. Pour en savoir plus, voir la partie “Méthodologie”.
- 24** À titre d'exemple récent, les projets fossiles *offshore* de TotalEnergies en Afrique du Sud sont dénoncés pour les risques qu'ils représentent pour la biodiversité marine, dont quatre espèces de baleine menacées : BLOOM & The Green Connection, Dossier de presse, [L'océan : destruction Total](#), 2022.
- 25** Plus précisément, cela signifie que TotalEnergies est opérateur ou actionnaire d'au moins une licence rattachée à ces projets.
- 26** Plus précisément, cela signifie que TotalEnergies est opérateur d'au moins une licence rattachée à ces projets.
- 27** Ces 11 projets sont inclus dans les 84 projets mentionnés ci-dessus.

- 28 Cela signifie que TotalEnergies est opérateur ou actionnaire d'au moins un des champs rattachés à ces 674 projets, et plus spécifiquement, que la major française est opérateur d'au moins un des champs rattachés à 299 d'entre eux.
- 29 Amis de la Terre France & Survie, *Un cauchemar nommé Total*, 2020.
- 30 Amis de la Terre France, Communiqué de presse, *Projets Tilenga et EACOP de Total : le tribunal judiciaire de Paris botte en touche*, 28 février 2023.
- 31 Amis de la Terre France, Communiqué de presse, *Inédit : les communautés ougandaises attaquent Total en justice*, 27 juin 2023.
- 32 Amis de la Terre France, Pays-Bas et Europe & Observatorio Petrolero Sur, *Repousser les limites - la ruée vers les gaz et huiles de schiste en Patagonie argentine*, 2014.
- 33 Reclaim Finance, *Drill, baby, drill. How banks, investors and insurers are driving oil and gas expansion in the Arctic*, 2021.
- 34 Amis de la Terre France & Survie, *Un cauchemar nommé Total*, 2020.
- 35 BLOOM & The Green Connection, Dossier de presse, *L'océan : destruction Total*, 2022.
- 36 Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2023. Quantifying Peace and its Benefits*, 2023.
- 37 The Economist Intelligence Unit, *Democracy Index 2022. Frontline democracy and the battle for Ukraine*, 2023.
- 38 Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2022*, 2023.
- 39 International Trade Union Confederation/Confédération syndicale internationale, *Indice CSI des droits dans le monde 2023. Les pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses*, 2023.
- 40 En se basant sur les 30 projets super-émetteurs auxquels TotalEnergies participe et pour lesquels on dispose de données sur les droits des travailleur·ses.
- 41 Ces 84 projets fossiles sont répartis dans 25 pays, comme suit : Angola (3 projets) ; Argentine (4 projets) ; Australie (3 projets) ; Brésil (6 projets) ; Chine (2 projets) ; Congo (2 projets) ; Côte d'Ivoire (1 projet) ; Chypre (4 projets) ; Égypte (1 projet) ; Guyana (2 projets) ; Liban (2 projets) ; Malaisie (1 projet) ; Mauritanie (2 projets) ; Mexique (6 projets) ; Namibie (1 projet) ; Nigeria (3 projets) ; Norvège (8 projets) ; Oman (2 projets) ; Papouasie-Nouvelle-Guinée (2 projets) ; Sénégal (2 projets) ; Afrique du Sud (1 projet) ; Suriname (2 projets) ; Émirats Arabes Unis (2 projets) ; Royaume-Uni (6 projets) ; États-Unis (16 projets).
- 42 Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2023. Quantifying Peace and its Benefits*, 2023.
- 43 Comprendre : TotalEnergies a été impliquée, en tant qu'opérateur ou actionnaire, dans l'acquisition de nouvelles licences dans le cadre de 84 projets différents depuis 2015.

- 44 The Economist Intelligence Unit, *Democracy Index 2022. Frontline democracy and the battle for Ukraine*, 2023.
- 45 Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2022*, 2023.
- 46 International Trade Union Confederation/Confédération syndicale internationale, *Indice CSI des droits dans le monde 2023. Les pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses*, 2023.
- 47 En se basant sur les 74 projets dans le cadre desquels TotalEnergies a acquis de nouvelles licences depuis 2015 et pour lesquels on dispose de données sur les droits des travailleur-ses.
- 48 IPCC/GIEC, *AR6 Synthesis Report. Climate Change 2023*, 2023, page 46 (longer report).
- 49 Greenpace Pays-Bas, *The Fossil Fuel Crime File : Proven Crimes and Credible Allegations*, 2023.
- 50 Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la politique de l'énergie, à Belfort le 10 février 2022.
- 51 Greenpeace France, *Climat : l'argent du chaos. Pour une interdiction des dividendes climaticides*, 2020.
- 52 Greenpeace France, Réseau Action Climat & Résistance à l'Agression Publicitaire, *Publicité : Pour une loi Évin Climat*, 2020.
- 53 Alliance Écologique et Sociale, Note, *Face à la crise, l'urgence d'une taxe sur les superprofits*, 2022.
- 54 *Fossil Fuel Treaty*.
- 55 <https://www.rystadenergy.com/aboutus>
- 56 Définition de Rystad : "Asset denotes the name of an asset, which is the lowest granularity in the database. Asset is the generic term for fields (or phases in fields), exploration licenses, open acreage, and other assets representing production or costs."
- 57 Définition de Rystad : "Project is a practical aggregation of assets. Typically a Project consists of assets to be developed as one industry project."
- 58 Ademe, *Base Carbone* - L'Ademe dispose d'une expérience de longue date dans le calcul des émissions de GES et sa base de données sert de référence à l'article L. 229-25 du Code de l'environnement qui encadre la réalisation des bilans d'émissions de GES des personnes morales en France.
- 59 P. Balcombe, K. Anderson, J. Speirs, N. Brandon & A. Hawkes, *The Natural Gas Supply Chain: The Importance of Methane and Carbon Dioxide Emissions*", *ACS Sustainable Chem. Eng.*, 2017, 5, 1, pages 3–20.
- 60 En nous basant sur le détail des émissions "amont" du gaz naturel (GN) et du gaz naturel liquéfié (GNL), indiqué dans la base Carbone®, sur le facteur d'émission de combustion du gaz naturel (2390 kgCO₂e/tep PCI) et le pouvoir de réchauffement global du méthane retenu par l'Ademe (30), nous avons pu en déduire les quantités de gaz consommées par rapport aux volumes de réserves de gaz extraits.

- 61** P. Balcombe, K. Anderson, J. Speirs, N. Brandon & A. Hawkes, "The Natural Gas Supply Chain: The Importance of Methane and Carbon Dioxide Emissions", *ACS Sustainable Chem. Eng.*, 2017, 5, 1, pages 3–20.
- 62** *Ibid.*
- 63** *Ibid.*
- 64** UN Environment Programme & International Union for Conservation of Nature (IUCN), *The World Database on Protected Areas*.
- 65** <https://www.unep-wcmc.org/en>